

## TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Trieste, mercredi 24 avril 1811.

## DANEMARK.

*Copenhague, 30 mars.* Le 27, il n'avoit encore paru aucun bâtiment ennemi dans le Belt.

Une frégate anglaise et deux bricks croisent près de Skagen.

*Du 1 avril.* Le 27 mars dernier on a entendu à Elsenør une canonnade très-vive qui a duré plusieurs heures. On ne connoit pas encore de quelle puissance sont les vaisseaux qui ont livré ce combat. Il paroît qu'il a eu lieu dans les environs de Gothenbourg. Les bâtimens de guerre anglais se montrent de nouveau dans nos parages.

L'île de Bornholm a été mise en bon état de défense par ordre du gouvernement, attendu que l'amiral Saumarez pourroit essayer de s'en rendre maître. (*Journ. de Hamb.*)

## SUEDE.

*Stockholm, 25 mars.* S. M. a adressé aujourd'hui au prince royal une lettre par laquelle elle charge S. A. R. de signifier au chapitre des ordres royaux une résolution souveraine, qui déclare indigne de porter la décoration de commandeur de l'ordre de l'Épée, le ci-devant vice-amiral Charles Olof Cronstedt, commandant de la forteresse de Sweaborg, pour avoir sans nécessité livré cette place à l'ennemi, et pour ne pas avoir obéi aux citations par lesquelles il avoit été sommé de comparoître devant un conseil de guerre pour y justifier sa conduite. La même déchéance a été décrétée contre le Sr. Jegerhorn, ci-devant colonel d'un régiment finnois, et le major-Gripenberg, ci-devant commandant de la forteresse de Swarholm, chevaliers de l'Ordre de l'Épée.

*Du 28 mars.* Les rapports des médecins font espérer que la santé du roi sera sous-peu entièrement rétablie.

Il y a eu ici hier une revue brillante. LL. AA. le prince royal et le prince héréditaire, accompagnés de beaucoup d'officiers supérieurs, ont passé à cheval devant le front des troupes qui, ensuite, ont défilé devant S. A. la princesse royale. Cette princesse, qui étoit dans une voiture ouverte, a reçu de la manière la plus gracieuse les hommages de ces braves.

Sous-peu de jours, le comte d'Essen, gouverneur de la Poméranie, se rend à Gothenbourg, où il se rassemble un corps de troupes qui sera sous les ordres de S. Exc., et portera la dénomination d'Armée de l'Ouest. Ces troupes sont destinées à couvrir nos côtes occidentales contre les tentatives des Anglais. (*G. de France*)

## PRUSSE.

*Swinemunde, 25 mars.* Les marchandises qui se trouvoient à bord des navires séquestrés ici, ont été brûlées ce matin. Toute la garnison étoit sous les armes, et assistoit à ce spectacle, ainsi que les autorités prussiennes. La valeur de ces marchandises, qui consistoient principalement en étoffes

de coton, se monte, d'après l'inventaire qui en avoit été fait, à près de deux millions de francs.

Demain M. Bohlendorff, directeur des régences, partira d'ici pour les autres ports de la Poméranie, où de pareilles opérations auront lieu. (*Journ. de l'Emp.*)

## ROYAUME DE WESTPHALIE.

*Cassel, 3 avril.* Avant-hier, à neuf heures du soir, le feu a pris tout-à-coup dans la vieille ville, qui est toute bâtie en bois; et la violence avec laquelle il commença faisoit craindre pour toute cette partie de la ville. Heureusement, il n'y avoit pas de vent ce soir. S. M. se transporta sur les lieux, et sa présence encouragea tellement les travailleurs, qu'on parvint, au bout de deux heures, à se rendre maître du feu; il n'y eut que deux maisons de brûlées. (*Journ. de l'Emp.*)

## GRAND-DUCHE DE FRANCFORT.

*Francfort, 9 avril.* Aux termes d'un avis publié au nom de S. A. R. notre Grand-duc, l'émission et la délivrance des obligations annoncées dans la patente du 1<sup>er</sup> septembre 1809, relative à l'amortissement des dettes de la principauté d'Aschaffembourg, ne peut avoir lieu cette année, diverses circonstances s'y opposant. Mais les intérêts des créances seront exactement payés. S. A. R. doit s'occuper avec les Etats de moyens d'opérer l'entier amortissement des dettes publiques. (*Gaz. de Francfort*)

## GRAND-DUCHE DE BERG.

*Dusseldorf, 5 avril.* Nos conscrits de 1810 sont arrivés dans cette ville il y a quelques jours; ce sont tous des jeunes-gens bien constitués; ils ont fait leur entrée en chantant et au son d'une musique militaire. Leur gaieté donne lieu d'espérer qu'ils soutiendront l'honneur de nos armes. Il n'est plus question de réfractaires. (*Gaz. de Francfort*)

## AUTRICHE.

*Vienne, 21 avril.* Les propriétaires des mines manquent de bons ouvriers depuis quelque tems: ce qui leur occasionne une perte considérable, attendu la cherté du cuivre et des autres métaux. Le gouvernement voulant obvier à leur embarras, vient d'arrêter que tous les mineurs de l'armée qui ont dix ans de service, recevront leur congé.

— On ne parle plus ici à présent de l'emprunt que le banquier baron Eskeles devoit ouvrir l'année passée à l'étranger. On peut attribuer cette circonstance au manque de numéraire qui se fait sentir maintenant dans toute l'Europe, ou bien à la sagesse des nouvelles mesures, prises par notre Gouvernement relativement aux finances, mesures qui pourrout avoir rendu inutiles les ressources qu'on alloit chercher à l'étranger. La vente des biens religieux doit aussi mettre en circulation des sommes très considérables en espèces sonnantes, qui restoient auparavant ensevelies dans les caisses des spéculateurs.

— Les ouvriers et inspecteurs de l'imprimerie des Etats, sont de nouveau gardés à vue et sont chargés d'un travail extrêmement secret. Il n'y a pas de doute qu'on rendra incessamment publiques, de nouvelles mesures relatives aux finances. A l'avenir d'après une ordonnance toute récente, les courtiers de marchandises ne pourront conclure aucune opération et déterminer aucun paiement qu'en billets d'échange ou en billets de la banque calculés sur le pied de cinq fois leur valeur nominale.

*Du 13 avril.* La diète hongroise est définitivement remise au 15 août. (Gaz. d'Augsbourg.)

### S U I S S E.

*Zurich, 2 avril.* La circulaire du landamman de la Suisse, par laquelle S. Exc. convoque une diète extraordinaire à Soleure, pour le 16 de ce mois, vient d'être portée à la connaissance du public. La première séance de cette diète aura lieu le 17. Le landamman fait connaître aux cantons, que la situation des affaires dans le canton du Tesin, et les demandes de plusieurs cantons lui imposent le devoir de convoquer cette diète; cependant, les délibérations de cette assemblée doivent se borner exclusivement aux rapports du canton de Tesin. On en attend le résultat avec impatience.

(Gaz. de Fr.)

### E S P A G N E.

*Madrid, 20 mars.* Martinez de S. Martin et l'Empecinado, réunis sous le commandement de Villa-Campa, ont attaqué, dans la matinée du 12 de ce mois, le poste chargé de protéger les travaux du pont d'Aunon; mais ils ont été repoussés avec une très-grande perte. Ce combat offre un nouvel exemple de ce que peut une poignée de braves contre des forces supérieures.

L'ennemi se présenta au pont d'Aunon, au nombre de quatre mille hommes d'infanterie et 700 chevaux pour forcer le passage. Le capitaine Vivien, du 55<sup>e</sup> régiment, chargé de la défense de ce poste important, soutint le choc avec intrépidité. Mais après avoir épuisé toutes ses munitions et se voyant entouré par l'ennemi, il fit un mouvement sur Aunon, emmenant 50 prisonniers. Villa-campa dirigea toutes ses forces sur cette ville, où il fut reçu par le colonel Hugo de manière à le faire repentir de ses tentatives.

Dans cette occasion, plusieurs charges très-brillantes eurent lieu. Enfin les rebelles, voyant l'inutilité de leurs efforts, et découragés par la grande perte qu'ils avoient faite, ont abandonné le champ de bataille et renoncé à une entreprise que la valeur de nos troupes a rendue impossible. L'ennemi a battu en retraite, laissant dans nos mains 100 prisonniers et 7 à 8 cents hommes tués ou blessés sur le champ de bataille. Le colonel Hugo s'est mis à la poursuite de l'ennemi, tandis que les généraux Darnaguac et Blondeau manœuvraient d'un autre côté, pour lui couper toute retraite.

Le colonel Hugo, le chef de bataillon Bossu, blessé légèrement dans une charge, le capitaine Vivien, ont droit aux plus grands éloges. Le capitaine Pingot et le lieutenant Rateau, se sont aussi conduits avec beaucoup de bravoure. Ce dernier a fait 30 prisonniers, dont trois de sa propre main.

(Gaz. de France.)

### ROYAUME D'ITALIE.

*Milan, 16 avril.* Hier les fêtes et réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du Roi de Rome ont eu lieu dans

cette capitale. Dès l'aube du jour, elles furent annoncées par des salves d'artillerie. A 11 heures et demie, S. Ex. le Ministre de l'Intérieur accompagné des principales autorités se rendit à la métropole où l'on chanta un *Te Deum* solennel. Après-midi, des jeux de toute espèce commencèrent dans les jardins publics, qui furent illuminés le soir avec beaucoup de goût et où l'on tira à sept heures et demi un feu d'artifice magnifique. Les illuminations des édifices publics se faisoient remarquer par leur grande richesse. S. A. I. la Princesse Vice-reine honora de sa présence le théâtre de la Scala, éclairé de la manière la plus brillante, et y fut accueillie aux cris de Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive l'auguste famille impériale! La beauté du jour, l'extrême sérénité de la nuit contribuèrent à rendre ces fêtes plus intéressantes pour toutes les classes des citoyens.

*Du 17 avril.* Le Conseil d'Etat avoit exprimé dans une adresse à S. M. l'Empereur et Roi les sentimens d'allégresse que lui inspiroit l'heureuse naissance du Roi de Rome.

S. M. a daigné faire parvenir au Conseil, par le canal de S. Ex. le Comte Ministre Secrétaire d'Etat, la lettre suivante:

« Au Conseil d'Etat de mon royaume d'Italie! »

« Messieurs les Conseillers d'Etat, j'accueille avec plaisir les félicitations que mon Conseil d'Etat me présente pour la naissance du Roi de Rome. Il m'est agréable de voir qu'il partage à l'occasion de cet heureux événement les sentimens de mon cœur. Sur ce je prie Dieu, Messieurs les Conseillers d'Etat, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit de notre palais impérial des Tuileries le 20 avril 1812. »

Signé NAPOLEON.

(Journ. Italien.)

### EMPIRE FRANÇAIS.

*Hambourg, 2 avril.* On a publié ici le décret suivant de S. M. l'Empereur et Roi, en date du 2 mars 1812.

Art. 1. Il sera fait une levée de trois mille marins de l'âge de vingt à cinquante ans, dans les trois départemens des bouches de l'Elbe, du Weser, et de l'Embs supérieur.

2. Le Gouverneur-général fera la répartition de ces trois mille marins entre les différentes villes et ports de ces trois départemens.

3. Ces marins seront dirigés par convois de cent, sur Amvers.

4. Cet appel de marins sera à la décharge de l'inscription maritime.

5. Notre ministre de la marine prendra les mesures nécessaires pour assurer aux femmes et enfans de ces marins, pendant le tems qu'ils seront à la mer, un traitement convenable et pourvoir aux dépenses nécessaires pour le transport et les détails du service. (Gaz. d'Hambourg.)

*Du 23 avril.* On redouble d'attention à présent ici et tout le long des côtes, pour empêcher toute sorte de correspondance avec l'Angleterre. Un facteur, qui remettoit quelque fois des lettres prohibées, a été arrêté.

— Plusieurs qualités de coton, dont on n'a pas encore payé les droits conformément au tarif, sont à avoir à présent à des prix très bas. (Gaz. d'Augsbourg.)

*Amsterdam, 6 avril.* A dater du 1<sup>er</sup> avril, il est défendu aux patrons de barque ou autres bâtimens de se charger

d'aucune lettre, attendu qu'elles ne doivent être transmises que par la voie de la poste.

On a aperçu à Brielle une escadre de sept à huit vaisseaux de ligne anglais et frégates, qui croisent devant l'embouchure de la Meuse.

*Du 8 avril.* Voilà l'hiver fini, sans que nous ayons éprouvé de ces inondations funestes qui ont causé tant de dégâts les années dernières.

Tous les ouvrages sur le Code Napoléon, ceux de Commerce et de la Justice criminelle, sur la Police et sur l'Instruction des Procédures, se traduisent maintenant en hollandais.

*Anvers, 10 avril.* Les vaisseaux de guerre le *Friedland* et le *Tilist*, de 80 canons, viennent d'entrer dans le bassin pour y être doublés en cuivre. Les contre-amiraux Gourdan et Lhermite ont leurs pavillons hissés à bord de ces vaisseaux.

*Paris, 10 avril.* Par décret du 6 avril, les dispositions du décret du 24 janvier dernier, concernant les bateliers qui, dans les 1<sup>re</sup> et 3<sup>ie</sup> divisions militaires, favoriseroient les communications avec l'ennemi, sont rendues applicables, pour le même cas, aux bateliers des 2<sup>de</sup> et 3<sup>ie</sup> divisions militaires, ainsi qu'à leurs complices.

Un décret impérial du 5 avril porte à dix-huit le nombre des ingénieurs en chef des mines, qui avoit été fixé à quinze par l'article du décret du 17 novembre 1810.

S. M. a approuvé, le même jour, un avis du conseil d'Etat portant que les fonctions de membre d'un tribunal des douanes ne sont pas compatibles avec celles de commissaire de guerre en activité.

S. M. a accordé à la ville de Lyon cinquante-deux tableaux provenans du Musée Napoléon, et trente à la ville de Toulouse.

M. Duvivier, chef d'escadron, chevalier de la Légion d'Honneur, est nommé entrepôt principal des tabacs dans le département de Jemmapes.

S. M. a présidé hier le conseil d'Etat.

Par décrets, en date du 5, S. M. a nommé receveur général du département de l'Oise, M. Gibert, fils aîné, en remplacement de M. Gibert, père, démissionnaire; professeur de peinture à l'école spéciale des beaux-arts à Paris, M. Gérard, peintre d'histoire, en remplacement de M. Berthelemy, décédé.

Le décret impérial du 24 janvier 1811, obligeant les administrateurs de Sociétés établies par décret du 22 septembre 1810, à former le compte définitif de chaque donataire pour la jouissance de leurs dotations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1811, MM. les fondés de pouvoirs de MM. les sociétaires dont les dotations sont affectées sur les provinces de Bayreuth, Erfurt, Fulde et Hanau, sont invités à se présenter dans le plus bref délai, depuis onze heures du matin jusqu'à trois, dans les bureaux de M. de Montcloux de la Villeneuve, administrateur-général desdites Sociétés, à l'effet de lui remettre l'état exact de leur situation avec MM. les donataires, tant pour les sommes qu'ils ont reçues en vertu de leur procuration, que pour celles qu'ils leur ont payées.

*Du 11 avril.* S. M. a tenu hier le conseil des ministres.

Aujourd'hui S. M. a assisté à la messe qui a été célébrée dans la chapelle des Tuileries; le *Stabat* y a été chanté à sept heures du soir.

M. Solanet, inspecteur-général des haras, vient d'être

envoyé par le gouvernement en Hollande, pour voir et examiner dans quel état sont les haras du pays; s'ils sont susceptibles d'amélioration et d'augmentation.

Mr. de Villeterque, correspondant de l'Institut national, et auteur de plusieurs ouvrages estimés, est mort à Chaillon lundi dernier, à la suite d'une maladie longue et douloureuse: il étoit âgé de 52 ans.

*Du 12 avril.* S. M. a tenu, hier, le conseil d'administration de l'artillerie.

On mande de Florence que S. A. I. la grande-duchesse voulant célébrer l'heureuse délivrance de S. M. l'Impératrice et la naissance du Roi de Rome, a arrêté de marier cent jeunes filles, qui recevront chacune en dot 120 fr. Indépendamment de cela, elles recevront un habillement complet. La cérémonie des mariages se fera dans la chapelle impériale du palais Pitti.

*Du 13 avril.* Hier matin, l'EMPEREUR a assisté à l'office du jour, qui a été célébré par S. A. Em. le grand-aumonier.

On assure que la fête de la naissance du Roi de Rome sera célébrée dans tous les départemens de l'Empire, le jour même où S. M. l'Impératrice, relevée de ses couches, ira remercier Dieu dans l'église métropolitaine de Paris.

S. M. vient d'accorder à la ville de Dijon trente tableaux provenans du Musée Napoléon.

M. de Czernicheff, aide-de-camp de S. M. l'Empereur de Russie, et colonel des chevaliers-gardes, vient d'arriver à Paris, de Pétersbourg.

Le nommé Poulain (Louis), homme de service près d'une factrice à la vente en gros des laines, qui s'est trouvé sur le passage de S. M. l'EMPEREUR, au moment où il est entré dans la Halle, pour visiter les travaux de la coupole, le 6 février dernier, et qui s'est offert de le conduire, vient de recevoir de la munificence de S. M. un brevet de 300 fr. de pension (jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1811.)

Tous les fondés de pouvoirs de MM. les donataires des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> classes sur le Mont-Napoléon réunis en sociétés par le décret impérial du 23 septembre 1810 sont invités par M. Dujon, administrateur-général de cette Société, de se conformer au décret du 24 janvier 1811, en rapportant audit administrateur (rue de Verneuil, n. 20, faubourg Saint-Germain) tous les titres, papiers, et généralement tout ce qui peut concerner MM. les donataires, comme aussi de régler avec lui les comptes particuliers de ceux que les ont employés.

A. S. A. I. le Vicaire.

Lesina, le 14 mars 1811.

MONSIEUR,

Conformément aux ordres de V. A. I., je me suis embarqué à Ancône, le 12 au soir, sur la frégate *la Favorite*. La division, aux ordres de M. le capitaine de vaisseau Dubourdieu, étoit composée de quatre frégates et deux petites corvettes, en tout six bâtimens, dont deux de la marine française et quatre de la marine italienne; elle appareilla à sept heures du soir, avec une petite brise.

Le 13, au coucher du soleil, nous aperçûmes la pointe est de Lissa. Je proposai au capitaine Dubourdieu de débarquer avec les 300 hommes que j'avois sur ces bâtimens, afin de prendre position à Lissa; il s'y refusa; la division

resta toute la nuit à la vue de terre, pour se maintenir au vent.

A la pointe du jour nous aperçûmes la division anglaise, composée d'un vaisseau rasé et de trois frégates. Le commandant fit aussitôt faire le signal de branle-bas de combat. Comme *la Favorite* marchoit mieux que les autres bâtimens, il mit en panne, le reste de la division étant à deux lieues; mais à 7 heures un quart il donna ordre d'engager le combat. Le capitaine de la Meillerie me dit alors: "Colonel, ne seroit-il pas préférable d'attendre une heure pour nous rallier et nous mettre en ligne?" Je fis cette observation au commandant; mais il me répondit: "C'est la plus belle journée de notre vie; deux de ces bâtimens doivent nous appartenir; si nous tardons, ils s'en iront. Nous avons sur l'ennemi l'avantage de deux corvettes, et nos équipages sont plus complets." V. A. I. sait que je n'étois rien à bord, et d'ailleurs c'étoit la première fois que je me trouvois à un combat sur mer. Je ne pus que seconder ce brave officier. Il seroit impossible d'exprimer l'ardeur dont l'équipage de *la Favorite* étoit animé.

A huit heures et quelques minutes, la frégate se trouvant à portée de deux bâtimens ennemis, reçut leur feu et y répondit des deux bords avec une indicible activité. Mais le vent qui étoit très-frais faiblit et tomba entièrement. Nous étions engagés depuis cinq quarts-d'heure, et aucun bâtiment de notre division ne nous avoit rallié. A 9 heures un quart, le capitaine Dubourdiou me dit: "Voilà une belle journée; cependant je me suis trop pressé; encore un peu de courage, notre division va nous rallier."

A peine eut-il fini de parler qu'il fut emporté par un boulet. A 9 heures un quart la frégate *la Flore* entra en ligne; à dix heures et demie *la Couronne*, et une demi-heure après *la Danaé*.

Ce simple exposé fait connoître à V. A. I. combien nos manœuvres ont été imprudentes.

Le capitaine de la frégate et le lieutenant ayant été tués, je me trouvai, selon les usages de la guerre, avoir le commandement: l'enseigne Villeneuve commandoit les manœuvres. Vers 10 heures et demie, les mâts de *la Favorite* ayant cédé, l'enseigne Villeneuve m'annonça qu'il ne pouvoit plus gouverner. Nous touchâmes en même temps sur les rescifs de l'île de Lissa; j'ordonnai le débarquement; je m'emparai de plusieurs bâtimens, j'y mis mes matelots et je fis sauter la frégate.

*La Couronne* ayant été dégrée de tous ses mâts, après la défense la plus opiniâtre, fut obligée d'amener à 4 heures et demie. *La Danaé*, *la Flore* et une corvette entrèrent à Lesina dans la nuit.

Les Anglais sont entrés dans le port de Saint-Georges dans le plus mauvais état, et après avoir mis le feu à la frégate *la Couronne* et à une de leurs frégates, le vaisseau rasé, démâté de tous ses mâts, étoit échoué sur les rochers de l'île. Il doit s'être perdu.

Le résultat de ce combat est pour nous la perte de deux frégates qui ont péri, et pour les Anglais la perte d'une frégate et d'un vaisseau rasé.

Il est hors de doute que si le capitaine Dubourdiou avoit voulu attendre et rallier sa division, cette journée auroit été heureuse pour la marine italienne. L'ardeur indomptable de

cet officier a rendu douteuse une victoire presque certaine. La gloire acquise par la marine italienne en luttant à force égale, malgré les mauvaises manœuvres du commandant, contre la marine anglaise, n'échappera point à S. M. Elle a dit qu'elle ne distinguoit plus les régimens italiens des régimens français. La marine italienne vient de mériter le même éloge; et ce doit être pour l'Angleterre un sujet d'inquiétude que de voir les marins de l'Adriatique rivaliser de courage avec les meilleurs marins français.

La division appareillera demain de Lesina pour Raguse, afin de se réparer.

L'opinion de tous les marins est que si le capitaine Dubourdiou avoit bien rallié sa division, nous prenions deux bâtimens anglais, quoique l'ennemi eût deux vaisseaux rasés; mais indépendamment des deux corvettes que nous avions de plus et qui compensoient l'avantage des vaisseaux rasés, nos frégates avoient 80 hommes qui leur permettoient de tirer des deux bords. La précipitation du capitaine Dubourdiou a tout perdu.

V. A. I. croira sans doute devoir solliciter des grâces de S. M. pour les marins qui, dans cette journée où la victoire a été douteuse, ont montré un courage si intrépide; et d'autant plus remarquable que c'est le premier combat qu'ait eu la marine italienne. Je ne crains pas d'affirmer, et les officiers français l'attesteront au ministre de la marine, que les équipages italiens ont montré une singulière intrépidité.

Quelques fautes qu'ait faites le capitaine Dubourdiou, sa perte est vivement regrettée. On ne pouvoit être ni plus courageux officier, ni plus habile marin. Mais la vue de l'ennemi l'avoit mis hors de lui-même.

La perte des Anglais a été énorme. La moitié de leurs officiers et une partie de leurs équipages ont été tués.

Il ne me reste plus qu'à faire connoître à V. A. I. le bon esprit qui anime les habitans de la côte de Dalmatie. Les bâtimens de toutes les îles sont accourus pour nous porter secours, et les gardes nationales sont venues de tous côtés pour nous offrir leurs services.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Impériale,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Le colonel aide de camp,

Signé, ALEXANDRE GIFFLENGA.

#### PROVINCES ILLYRIENNES.

*Trieste*, 23 avril. Dans les derniers jours du mois de mars la ville de Neumarkt en Carniole a été presque entièrement la proie des flammes.

Cet affreux incendie, dont plusieurs individus ont été la victime, sur cent quatre vingt trois maisons en a consumé 152. Les habitans de cette malheureuse ville sont dans la désolation par la perte de leurs biens et de leurs parens.

Mr. l'Intendant de la haute Carniole a déjà partagé à ces infortunés les secours en argent, habits et denrées que la ville de Laybach et plusieurs autres villes des Provinces d'Illyrie se sont empressées d'offrir. Les personnes qui à Trieste desireroient concourir à cet acte d'humanité pourront venir déposer à l'Intendance de cette ville l'argent ou les effets qu'ils desireroient y consacrer.